F

OMPI
ORGANISATION MONDIALE
DE LA PROPRIÉTÉ
INTELLECTUELLE

WO/GA/58/6
ORIGINAL : ANGLAIS
DATE : 7 MAI 2025

Assemblée générale de l'OMPI

Cinquante-huitième session (27e session ordinaire)
Genève, 8 – 17 juillet 2025

RAPPORT SUR LE COMITE PERMANENT DU DROIT DES MARQUES, DES DESSINS ET MODELES INDUSTRIELS ET DES INDICATIONS GEOGRAPHIQUES (SCT)

établi par le Secrétariat

1. Au cours de la période considérée, le Comité permanent du droit des marques, des dessins et modèles industriels et des indications géographiques (SCT) a tenu sa quarante-huitième session (du 24 au 27 mars 2025). La session a été présidée par M. Liu Jian (Chine) et s'est déroulée sous une forme hybride. Cent trente-neuf délégations ont participé à la session. Le résumé présenté par le président a été publié sous la cote SCT/48/5.

2. Le SCT a élu, pour sa quarante-neuvième session, Mme Lilyclaire Bellamy (Jamaïque) présidente et Mmes Kateřina Dlabolová (République tchèque) et Tlalane Augustina Sebeko (Lesotho) vice-présidentes.

MARQUES

3. Le SCT a examiné la proposition révisée concernant des directives relatives à l'examen des marques composées, en tout ou en partie, d'un nom de pays ou d'un nom géographique d'importance nationale (document SCT/43/6 Rev.2), présentée par les délégations des Émirats arabes unis, de la Géorgie, de l'Indonésie, de l'Islande, de la Jamaïque, du Liechtenstein, de la Malaisie, du Mexique, de Monaco, du Pérou, du Sénégal et de la Suisse. Le président a indiqué en conclusion que le SCT poursuivra le débat sur une version révisée de cette proposition à sa prochaine session.

4. Le SCT a également examiné une deuxième proposition révisée présentée par la délégation de la Jamaïque portant sur une recommandation commune concernant des dispositions relatives à la protection des noms de pays (document SCT/43/9 Rev.). Le président a indiqué en conclusion que le SCT poursuivra le débat sur ce document à sa prochaine session.

5. Le SCT a ensuite examiné une proposition actualisée présentée par les délégations du Brésil, des Émirats arabes unis, de l'Équateur, de la Géorgie, de l'Indonésie, de l'Islande, de la Jamaïque, du Liechtenstein, de la Malaisie, du Mexique, de Monaco, du Pérou, du Sénégal et de la Suisse concernant la protection des noms de pays et des noms géographiques d'importance nationale dans le système des noms de domaine (DNS) (document SCT/41/6 Rev.2) et a décidé de maintenir ce document à l'ordre du jour du SCT et de relancer le débat sur ce document si des faits nouveaux survenaient.

6. Le SCT a également examiné une proposition présentée par les délégations de l'Équateur et du Pérou concernant la marque pays (document SCT/48/3) et a indiqué en conclusion qu'il poursuivra l'examen de ce document à sa prochaine session. Pour rappel, le SCT s'est efforcé au cours des dernières sessions d'élaborer un questionnaire sur la protection de la marque pays dans les États membres. Ce questionnaire, proposé par les délégations de l'Équateur et du Pérou à la quarante-deuxième session du SCT, a été lancé en ligne en 2020. Le Secrétariat a compilé toutes les réponses dans un document présenté au SCT pour examen à sa quarante-troisième session (document SCT/43/8). Le questionnaire a été rouvert pour permettre l'envoi de réponses supplémentaires et actualisées, après les quarante-troisième, quarante-quatrième sessions et quarante-sixième sessions du SCT. Le document SCT/43/8 Rev.4 indique le nombre total de réponses reçues des États membres jusqu'au 3 mai 2023, à savoir 78 réponses.

7. Enfin, le SCT a examiné le document SCT/48/2, qui contient des informations actualisées sur les aspects du DNS relatifs aux marques, et demandé au Secrétariat de tenir les membres informés de l'évolution future du système des noms de domaine (DNS).

DESSINS ET MODELES INDUSTRIELS

8. Le SCT a examiné la proposition actualisée présentée par les délégations du Canada, des États-Unis d'Amérique, d'Israël, du Japon, de la République de Corée, du Royaume-Uni et de l'Union européenne et de ses États membres relative à une recommandation commune concernant la protection des interfaces utilisateurs graphiques au titre des dessins ou modèles industriels (document SCT/44/6 Rev.4), ainsi qu'une proposition du groupe des pays africains relative à la réalisation d'une étude sur l'incidence de la protection des interfaces utilisateurs graphiques à titre de dessin ou modèle sur l'innovation (document SCT/46/5).

9. Le président a indiqué en conclusion que le SCT poursuivra, à sa quarante-neuvième session, le débat sur le document SCT/44/6 Rev.4 et sur une version révisée du document SCT/46/5. En outre, à cette session, le SCT examinera la proposition d'organiser une séance d'échange sur la protection des interfaces utilisateurs graphiques au titre des dessins ou modèles industriels à sa prochaine session. De plus, le groupe des pays africains invitera les membres du SCT à faire part de leurs observations, en plus de celles déjà fournies, afin que les auteurs de la proposition établissent une version révisée du document SCT/46/5 avant la quarante-neuvième session.

10. Le SCT a également pris note des progrès réalisés par les membres dans le cadre de la mise en œuvre du Service d'accès numérique (DAS) concernant les dessins et modèles industriels et le président a indiqué en conclusion que le SCT reviendrait sur ce point pour une mise à jour à sa prochaine session.

INDICATIONS GEOGRAPHIQUES

11. Le SCT a examiné des propositions relatives à des thèmes pour une séance d'information sur les indications géographiques et il est convenu des thèmes de cette séance d'information, qui se tiendra parallèlement à la quarante-neuvième session du SCT : i) gouvernance inclusive des indications géographiques et développement durable; et ii) noms de plantes et indications géographiques. Par ailleurs, le SCT a invité les membres à présenter, à la quarante-neuvième session du SCT, des propositions de thèmes pour une séance d'information sur les indications géographiques, qui se tiendrait parallèlement à la cinquantième session du SCT.

12. Parallèlement à la quarante-huitième session du SCT, deux séances d'information d'une demi-journée sur les indications géographiques ont eu lieu les 24 et 25 mars 2025, respectivement sur les thèmes "La valeur des indications géographiques dans le monde" et "La reconnaissance des indications géographiques en tant que droits valables dans les procédures de règlement des litiges relatifs aux noms de domaine : évolution récente et perspectives".

13. Le programme de ces séances d'information et les exposés présentés sont disponibles aux adresses https://www.wipo.int/meetings/fr/details.jsp?meeting_id=86889 et https://www.wipo.int/meetings/fr/details.jsp?meeting_id=86890.

14. L'Assemblée générale de l'OMPI est invitée à prendre note du "Rapport sur le Comité permanent du droit des marques, des dessins et modèles industriels et des indications géographiques (SCT)" (document WO/GA/58/6).

[Fin du document]